

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 26 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Maudétour-en-Vexin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERMEIRE.

Présents : M.M., Monique BOUIN, Catherine FERRARI, Marie-Madeleine ROTSAERT, Christelle MARICHY, Maryse OLLIVIER et Marie-Thérèse PARICHON, Myriam DANET, Martine DELAVAUD

Mme Monique BOUIN a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Affectation du résultat 2019
- Vote du Budget 2020
- Election de la Vice-présidente
- Participation voyage scolaire, Bons des Aînés, Aide au permis de conduire et autres actions
- Questions diverses

1^{ère} délibération :

Affectation du résultat de l'Année 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU le Compte Administratif 2019,

VU le Compte de Gestion 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2020 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de **8960.19 €**

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget primitif 2020, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de : **Néant.**

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget Primitif 2020 (article 001) de l'excédent d'investissement de : **Néant.**

2^{ème} délibération

Vote du Budget Primitif (BP) – Année 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDERANT le projet du budget primitif 2020 présenté en totalité par le Président et comprenant le détail des subventions accordées aux organismes de regroupement et aux associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 12 180.19 €
- Dépenses..... 12 180.19 €

En section d'investissement :

- Recette..... Néant
- Dépense..... Néant

3^{ème} délibération

Election de la Vice-présidente du CCAS

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6

Le Maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein une vice-présidente. Il demande aux candidates à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Madame Marie-Thérèse PARICHON

Le conseil d'administration procède à l'élection de la vice-présidente

Pour 8

Abstention 1

Contre 0

Est élue vice-présidente **Madame Marie-Thérèse PARICHON.**

4^{ème} délibération

Participation financière au voyage scolaire pour les maternelles, les primaires, les Collégiens et les lycéens

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE pour l'année scolaire 2020/2021 l'octroi d'une bourse du conseil d'administration au profit des maternelles, des primaires, des collégiens et lycéens participant à un voyage scolaire,

FIXE le montant de celle-ci à 50 € par collégiens et lycéens pour l'année scolaire 2020/2021 Cette somme sera versée sur demande des familles résidant dans la commune sur présentation d'un justificatif (permettant de prouver la participation de l'enfant à un voyage scolaire).

DIT QUE cette somme est inscrite au budget primitif 2020

5^{ème} délibération

Participation financière activités sportives et culturelles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE pour l'année 2020/2021 l'octroi d'une participation du conseil d'administration au profit des Maldestoriens et Maldestoriennes ce trouvant dans la tranche d'âge 18/64 ans pour toute inscription à une activité sportive ou culturelle.

FIXE le montant de celle-ci à 20 € par habitant pour l'année 2020/2021 Cette somme sera versée sur demande des familles résidant dans la commune sur présentation d'un justificatif (permettant de prouver l'inscription à une activité sportive ou culturelle se limitant à un remboursement par an et par habitant).

6^{ème} délibération

Secours d'urgence exceptionnel

Madame PARICHON Vice-présidente expose la situation financière d'un de nos administrés dont la situation financière est très précaire (chômage de longue durée ainsi que la nécessité de se reloger)

Madame la Vice-présidente propose au CCAS de participer à une aide exceptionnelle afin d'aider cet habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE le versement d'une aide d'urgence de 422.85 € qui participera au paiement de la caution de son nouveau logement.
Afin d'aider cet administré.

7^{ème} délibération

Remboursement Madame Danet Myriam adhésion Association Familiale Catholique (AFC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,




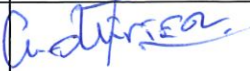

VU la nécessité d'adhérer à une association dans le cadre du CCAS Madame DANET Myriam a adhéré à l'Association Familiale Catholique (AFC) en tant que membre du CCAS de Maudétour en Vexin.

Il lui a été demandé une participation financière de 30€ pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE le remboursement de cette somme de 30 € directement à Madame DANET Myriam.
(Sur présentation du justificatif d'adhésion et de son RIB personnel)

Fin de séance 20h40

Nom	Signature	Nom	Signature
Didier VERMEIRE		Monique BOUIN	
Myriam DANET		Martine DELAUDAUD	
Catherine FERRARI		Christelle MARICHY	
Maryse OLLIVIER		Marie-Thérèse PARICHON	
Marie-Madeleine ROTSAERT	